

Séance du 6 octobre 2008

Présents : Serge COLLAVINO, Maire, Jacqueline JACOB, Marie-Josèphe ZABA, Patrick THIBERT, Catherine PION, Philippe WOLTERS, Jean-Louis BAUDOIN, Gérard MOUGENOT, Jean-Philippe BOUTON.

Absents : Didier BERNARD (excusé - pouvoir à Jacqueline JACOB)- LUNET Isabelle
Secrétaire de séance : Jacqueline JACOB

1- REDEVANCE FRANCE TELECOM

Le Conseil municipal fixe le tarif des droits de passage sur le domaine public routier et des servitudes à réclamer à FRANCE TELECOM au cours de l'année 2008.

Pour les artères de télécommunication : 33,02 Euros du km (enterré), 44.03 Euros du km (aérien)

Pour l'emprise au sol : 22,01 Euros par m²

FRANCE TELECOM déclare pour Levernois, 5.358 km d'artères en sous-sol et 4.19 km d'artères aériennes et 1 m² d'emprise au sol (bornes), au premier janvier de l'année 2008

C'est donc la somme de $33.02 \times 5.358 + 44.03 \times 4.19 + 22.01 \times 1 = 383.42$ Euros, qui reviendra à la Commune.

2- LOCAUX DE GARDERIE SCOLAIRE

Le Maire informe le Conseil que le Président du SIVOS, Mr Didier SAINT EVE, maire de Combertault, demande au Conseil de Levernois de faire une proposition pour remplacer le local de garderie scolaire du fait de sa capacité insuffisante.

La commune n'a pas de local disponible offrant les garanties de sécurité nécessaires. Le Conseil demande au SIVOS une réflexion collective sur ce problème.

3- LOTS A VENDRE EN ZA LES BONNES FILLES

Le Maire informe le Conseil que l'agence République Transactions de Beaune propose de commercialiser les 2 lots restant à vendre.

Le Conseil décide la signature d'un mandat de vente sans exclusivité avec l'agence concernant cette vente.

4- RESTAURATION CROIX DU VILLAGE : souscription publique

Le Maire expose au Conseil les conditions de versement par la Fondation du Patrimoine d'une aide pour la restauration de la croix du village. Elle correspond au montage d'un dossier de souscription publique à destination des particuliers et entreprises.

Le Conseil décide de monter le dossier de demande de souscription.

5- PROJET DE VOIRIE DES CURTILLES : Le plan des travaux peut être consulté en Mairie.

Suite à une entrevue avec Mme LOINTIER, Directrice des Services d'Aménagements et de Déplacements au Conseil Général, il a été convenu que les bordures, hautes, initialement prévues le long du parc de l'Hostellerie, seraient remplacées par des caniveaux, la sécurisation latérale étant assurée par des haies discontinues.

6- PROJET DU PETIT BOIS

Un courrier de demande d'accord écrit a été transmis aux différents propriétaires pour confirmation de leur accord verbal de vendre leur parcelle à la commune.
Afin de réduire les coûts, un acte notarié groupé sera demandé.

7- AMENAGEMENT DE LA PLACE COMMUNALE

L'aire des bennes à verre et à papier a été déplacée route de Challanges, en bordure du terrain communal. Les travaux de revêtement de la place, confiés à Michel CORNUET, seront réalisés par L'entreprise ROUGEOT.

8- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : transfert de compétences

▪ Les ZDE (zones de développement de l'éolien)

Le Maire présente la délibération du Conseil Communautaire du 15 septembre 2008 qui propose le transfert à la Communauté d'Agglomération de la compétence en matière d'études préalables, de création, d'aménagement et d'exploitation des zones de développement éolien.

Après en avoir délibéré par 8 voix contre 1 abstention, le conseil municipal refuse cette modification des statuts : chaque commune doit pouvoir conserver la maîtrise des zones de développement de l'éolien.

▪ Report des projets de ZDE existants après le transfert de cette compétence :

Le Président de la Communauté de Communes du Canton de Bligny-sur-Ouche et les maires concernés ont présenté une demande de création d'une ZDE sur les communes de Montceau et Echarnant, Cussy la Colonne, Aubaine, Bessey en Chaume, Ivry en Montagne et Santosse. La Communauté d'Agglomération demande à ce que les projets en cours soient reportés jusqu'au transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré par 8 voix contre 1 abstention et se référant à son vote précédent, le Conseil émet un avis défavorable à cette proposition de différer les projets existants.

9-DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE ET DES PRESTATIONS EXTRA ET PERI-SCOLAIRES

Le Maire rappelle au Conseil que :

- la " Petite Enfance " concerne l'accueil des enfants de 0 à 4 ans dans les structures suivantes : crèche, mini crèche, micro crèche et halte garderie ;
- l'extra scolaire concerne l'accueil des enfants et des adolescents en " Accueil de loisirs " le mercredi et pendant les vacances scolaires ;
- le péri scolaire concerne l'accueil des enfants scolarisés en maternelle et primaire, avant et après le temps scolaire et pendant le temps méridien.

Sur cette base, la Communauté d'Agglomération demande de transférer les compétences susmentionnées selon les modalités suivantes :

- Petite Enfance et prestations extra scolaires : 1er janvier 2009 ;
- Prestations péri scolaires : 1er septembre 2009.

Le Conseil Municipal, étant donné l'importance du dossier, décide de reporter sa décision d'un mois.

8- RECENSEMENT DEMOGRAPHIQUE

Le Conseil désigne Mme Bianchi comme coordinateur et Mme Guyot comme agent recenseur de l'enquête concernant le recensement démographique qui aura lieu du 15/01/2009 au 14/02/2009.

9- CHEMIN DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Foncière de Levernois a accepté, lors de sa dernière réunion, l'achat par la commune de Levernois du chemin de Corton cadastré ZC n°21 dans le but d'un projet d'ouverture à l'urbanisation du lieu-dit "Le Corton" et "Les Vignottes" (classé AU3 dans le PLU) actuellement à l'étude.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'achat à l'Association Foncière de Levernois, de ce chemin, pour l'euro symbolique, et autorise le Maire à signer tous actes relatifs à cette vente.